

MODIFICATIONS DE MELUSINE LIVE ENTRE LES VERSIONS 2020.00 ET 2021.00

La version 2021.00, que vous trouverez en téléchargement, apporte les modifications décrites ci-après. Si vous possédez déjà une version dont le numéro est supérieur à 2020.00, il est possible que vous ayez déjà certaines de ces modifications.

➤ **Télétransmission des forfaits « TMR ».**

La télétransmission des forfaits TPMR se fait, maintenant, en utilisant le code acte « TMR » suivant des informations fournies par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).

Cela ne change rien dans la façon d'utiliser le logiciel. Dès qu'il y a un montant dans une zone « TPMR », dans l'onglet « Tarification » ou « Transports série » d'une facture, la facture sera télétransmise avec les forfaits TPMR dans une ligne avec code acte « TMR ».

➤ **Limitation à 16 trajets par facture en taxis.**

Dans les dernières spécifications de télétransmission en B2 des factures taxis, la CNAM demande de limiter les factures taxis à 16 trajets (soit 8 allers-retours maximum par facture).

Le logiciel a été modifié de façon à limiter le nombre de transports par facture, à 8 au lieu de 18 auparavant. Dans le cas des séries, on ne pourra donc mettre que 8 transports maximum par facture.

➤ **Recherche d'une autre personne transportée dans la liste des clients en cas de transport simultané.**

En cas de transport simultané de plusieurs personnes, le logiciel permet de saisir les noms des autres personnes transportées avec celle que l'on est en train de facturer, en utilisant le mini-icône correspondant dans l'onglet « Transport » ou « Transport série » de la facture. Ce mini-icône ouvre une fenêtre dans laquelle on peut saisir le nom des personnes transportées en même temps.

Dans cette fenêtre, il a été ajouté une loupe, au bout de chaque zone, permettant d'obtenir la liste des clients et d'en choisir un dans la liste, au lieu d'avoir à saisir son nom.

➤ **Prise en compte des jours fériés de l'Alsace et la Moselle.**

Il a été ajouté une case à cocher « Mon siège sociale est dans l'Alsace ou la Moselle » dans l'onglet « Entreprise » des « Constantes ». Lorsque cette case est cochée, le logiciel considère le vendredi saint et le 26 décembre comme des jours fériés aux différents endroits où l'on traite des jours fériés. Pour les transports effectués ces jours, le logiciel proposera les tarifs B ou D au lieu de A ou C.

➤ **Possibilité d'envoyer les télétransmissions B2 en chiffré.**

Dans les paramètres de la télétransmission en B2 (onglet « Télétransmission » des « Constantes »), il a été ajouté une case à cocher permettant d'envoyer les télétransmissions chiffrées (« Chiffrement flux facturation »). Si cette case est cochée, les données envoyées en télétransmissions sont chiffrées alors que si elle n'est pas cochée, les données sont envoyées non chiffrées.

Le chiffrement des données permet d'avoir une meilleure protection des données personnelles concernant les personnes transportées.

➤ **Mise à jour de la liste des organismes primaires.**

La liste des organismes primaires fournie avec le logiciel est mise à jour au fur et à mesure que la sécurité sociale sort une nouvelle version de la table des organismes. Dans la version 2021.00 de Mélusine Taxi Live, la liste des organismes primaires correspond à la version 3.65 de la table des organismes fournie par la sécurité sociale.

➤ **Correction d'erreur.**

Outre ces modifications concernant le fonctionnement du logiciel, il a été apporté toutes les corrections d'erreurs qui nous ont été signalées par les utilisateurs.